

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

Procès - verbal

de la

séance du

MERCREDI 18 MAI 1960

SESSION DE MAI 1960

Présidence de M. KALBITZER, Vice-Président.

La séance est ouverte à 10 heures 30.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL -

Interviennent M. FERRETTI, SCHUIJT, BIRKELBACH, CARBONI, M. le Président, M. MARTINO, CARBONI, MARTINO, M. le Président, M. MARTINO, METZGER.

L'Assemblée adopte le procès-verbal de la précédente séance, sous réserve des rectifications linguistiques qui pourraient y être apportées par le Président et les rapporteurs de la commission des Affaires politiques, chargés de vérifier la concordance des textes dans les 4 langues officielles.

M. MARTINO exprime son opposition à la décision que vient de prendre l'Assemblée sur l'adoption du procès-verbal.

2. COMMUNICATION SUR LA QUESTION DU SIEGE -

M. le Président donne lecture à l'Assemblée d'une communication du Président FURLER sur la question du siège.

3. BUDGETS SUPPLEMENTAIRES RELATIFS AUX SERVICES DE PRESSE ET D'INFORMATION -

M. J. LINSSEN présente le rapport, fait au nom de la Commission de l'Administration de l'Assemblée Parlementaire Européenne et du budget des Communautés, sur les projets de budgets supplémentaires relatifs aux services communs de presse et d'information des Communautés européennes pour l'exercice 1960 (Doc. N° 37).

Intervient M. SASSEN, membre de la Commission de l'Euratom.

L'Assemblée adopte à l'unanimité la résolution suivante :

RESOLUTION

relative aux projets de budgets supplémentaires de la Communauté Economique Européenne et de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique pour l'exercice 1960.

L'Assemblée Parlementaire Européenne,

Se prononçant en application des articles 203 du Traité de la C.E.E. et 177 du Traité de l'Euratom,

Vu le rapport de sa Commission compétente (Doc. N° 37),

1. approuve les projets de budgets supplémentaires établis par les Conseils de la C.E.E. et de l'Euratom relatifs à l'exercice 1960 et qui prévoient une augmentation des crédits pour le service commun d'information (Doc. N° 34 et 35) ;
2. attend que la Haute Autorité lui présente à très bref délai un état prévisionnel supplémentaire prévoyant les crédits nécessaires au versement de sa contribution à l'augmentation des crédits du service commun d'information.

4. TROISIEME RAPPORT GENERAL DE LA COMMISSION DE L'EURATOM -

M. le Président ouvre la discussion du Troisième rapport général de la Commission de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique sur l'activité de la Communauté (mars 1959 - avril 1960), présenté, lundi, par M. HIRSCH, Président de cette Commission.

Interviennent MM. BURGBACHER, au nom du groupe démocrate-chrétien, BERKMAN, au nom du groupe socialiste.

o o o

Présidence de M. BATTAGLIA, Vice-Président.

Dans la suite de la discussion, interviennent MM. BRUNHES, au nom du groupe des libéraux et apparentés, DUVIEUSART, MARGULIES, BURGBACHER, BERKMAN, HIRSCH, Président de la Commission de l'Euratom.

/ SANTERO, BOUSCH,

M. le Président indique à l'Assemblée qu'elle sera appelée à se prononcer ultérieurement sur les rapports présentés par les commissions compétentes.

5. CALENDRIER DES PROCHAINS TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE -

Sur proposition du Comité des Présidents, l'Assemblée décide de fixer la date de la reprise de la session au lundi 27 juin.

M. le Président rappelle que les 24 et 25 juin aura lieu la réunion jointe des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée Parlementaire Européenne et indique qu'en principe la session de l'Assemblée Parlementaire Européenne se poursuivra jusqu'au samedi 2 juillet.

Le Comité des Présidents rassemblera définitivement les propositions concernant l'ordre du jour de cette session en sa réunion du 10 juin.

D'ores et déjà, il a décidé qu'au cours de cette session aura lieu un débat de politique générale qui s'ouvrira par des déclarations des groupes politiques et qui devra servir à définir les idées et les objectifs de l'Assemblée en ce qui concerne la politique des trois Communautés et la poursuite de l'intégration.

Une série de rapports, notamment le rapport sur la politique énergétique et le rapport sur l'université européenne, seront également inscrits à l'ordre du jour.

6. ADOPTION DU PROCES-VERBAL ET INTERRUPTION DE LA SESSION -

Intervient M. le Président.

Conformément à l'article 20, § 2, du Règlement, l'Assemblée adopte le procès-verbal de la présente séance.

M. le Président déclare interrompue la session de l'Assemblée Parlementaire Européenne jusqu'au 27 juin 1960.

La séance est levée à 14 heures.

